

Contribution des villes au parcours éducatif de santé

Rencontre régionale RFVS Arc Alpin- Bourgoin Jallieu – 2
octobre 2018

Présentation par Loïc Biot,
directeur santé publique et environnementale, Grenoble

Contribution des villes au parcours éducatif de santé

- La majorité des Villes propose des actions santé en direction du monde de l'école et des temps périscolaires, qu'elles aient ou non un service municipal de santé scolaire.
- l'Education nationale met en place (plus ou moins) le Parcours Educatif de Santé qui affiche clairement un enjeu de partenariat avec les collectivités locales et intègre une dimension hors temps scolaire,
- la santé des enfants est à l'ordre du jour des

Points de repère préalables: ce que dit l'Education nationale

- La **promotion de la santé en milieu scolaire** doit s'appuyer sur la mise en œuvre du **parcours éducatif de santé créé par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et **défini par la circulaire n°2016-008 du 28 janvier 2016** qui introduit un nouveau paradigme de la promotion de la santé en milieu scolaire. Ce paradigme ayant pour sa part été **réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016** de
- <http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>
- http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/32/5/Guide_PES_v6_68832
- <http://didier-jourdan.com/wp-content/uploads/2017/02/Texte-Parcours-e%CC9>

DEFINITION du PES

- *ensemble de contenus cohérents et progressifs d'enseignements, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives, scolaires et **extra scolaires** autour d'un même thème (il reconnaît les compétences acquises **en dehors du milieu scolaire**) qui permet à l'élève de construire progressivement des compétences*
- Il s'inscrit de la **maternelle à la terminale**,
- est en lien
 - avec les besoins des élèves
 - avec les ressources disponibles
- S'articule
 - avec les enseignements du socle commun de compétence et de culture
 - avec les EPI en collège (enseignement pratique interdisciplinaire)
- **Est l'affaire de tous :**
 - équipes enseignantes, éducative, professionnels de santé, gestionnaire, élèves, parents ...Les partenaires de l'école ou de l'établissement scolaire
 - Les associations locales, régionales et nationales, **Les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale** Les partenaires

Le PES se structure en 3 axes

- l'**éducation à la santé**, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la **prévention** : conduites à risques, conduites addictives, ...
- la **protection de la santé** : environnement favorable à la santé et au bien-être

AXE 1 L'EDUCATION A LA SANTE

- met en œuvre une démarche qui implique les élèves en leur fournissant des éléments de réflexion et d'information pour renforcer leur capacité et leur autonomie à prendre les *décisions éclairées qu'ils jugeront favorables à leur santé : l'hygiène de vie, addiction, repérer le harcèlement, prévention des jeux dangereux...

** L'élève gardera son libre arbitre, il assumera « librement » ses choix !.*

Mais on sait que l'information ne suffit pas, il sera important de :

- Développer une approche globale par un travail sur les représentations de la santé, les alternatives aux comportements à risques et la résolution de problèmes
- Développer des compétences individuelles pour apprendre à « faire face » : **les compétences psycho-sociales**

Les CPS (compétences psychosociales)

Capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

Aptitude d'une personne à maintenir un état de bien être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture, son environnement (OMS 1986)

=> Permettent une approche transversale du

CPS

Il en existe 10, elles sont présentées en couple :

1. Avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres

2. Savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles

3. Avoir une pensée créatrice / avoir une pensée critique

4. Savoir résoudre des problèmes / savoir prendre des décisions

5. Savoir gérer son stress / savoir gérer ses émotions

AXE 2 LA PREVENTION

Centrée sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales :

- Protection de l'enfance
- Alimentation et activité physique
- Conduites addictives
- Hygiène de vie
- Education à la sexualité
- Jeux dangereux

Axe 3 LA PROTECTION

le PES intègre :

- Les **visites médicales et de dépistage**, les consultations systématiques et/ou à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, les dispositifs locaux de prise en charge des jeunes enfants et adolescents (réseau dys, PMI, psychiatrie)
- Les démarches visant à créer un **climat d'établissement favorable à la santé et au bien être de tous**

Conditions d'émergence des parcours éducatifs: implication des acteurs locaux pour « aider » l'Education nationale

=> ne pas attendre, mais proposer

=> utiliser les cadres de référence de l'éducation nationale au départ

=> Apporter/proposer nos compétences et expertises

⇒ Rendre compte des parcours hors école

⇒ Documenter ce qui est fait et le communiquer

Identification des lieux d'interaction/les bonnes pratiques

Avec l'éducation nationale

Avec les autres services ville en lien
avec éducation nationale

Pour aller plus loin

Chacun est invité à décrire ce qui se fait dans sa ville, en repartant des 3 axes du PEL....